

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3472

présenté par
Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage
à l'amendement n° 3226 de M. Bothorel

APRÈS L'ARTICLE 50

Après la référence :

« L. 312-1-1 »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« le mot : « mises » est remplacé par les mots : « et les codes sources, notamment ceux mettant en œuvre des traitements algorithmiques, mis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.